Plonéis (29) : Simple sursis pour un Camerounais qui avait monté une arnaque à la carte bleue de grande ampleur dans la région

04/10/2018 à 22h36

Il y a un an, en l'espace de quinze jours, les Intermarché du Finistère ont été la cible d'une escroquerie de grande ampleur portant sur **580 bouteilles d'alcool pour un montant de 14 600 €**. Commandées sur le site internet du drive, les bouteilles de whisky et de champagne étaient réglées en utilisant des cartes bancaires d'Argentine, du Venezuela ou du Sri-Lanka, piratées et utilisées depuis l'Afrique.

La vigilance de la comptable de l'Intermarché de Plomeur (56), avait permis de mettre un terme à l'escroquerie. Étonnée du montant d'une commande (600 € d'alcools) elle avait alerté les gendarmes après avoir eu confirmation d'une nouvelle tentative d'escroquerie. **Le service paiement en ligne avait localisé la commande au Cameroun**. Les gendarmes ont alors mis en place un dispositif d'interpellation à Plonéis où une nouvelle commande devait être livrée.

Interpellé au moment de la livraison et placé en garde à vue, un Camerounais âgé de 33 ans avait reconnu les faits. Depuis le 18 octobre, il écumait les magasins finistériens de l'enseigne, de la région brestoise au Pays bigouden. Il avait indiqué avoir été contacté sur Facebook par **le commanditaire qui lui aurait promis de lui financer une formation, en échange de la récupération des bouteilles d'alcool** qu'il dit avoir en partie livré à Rennes.

La perquisition de son domicile avait permis de mettre la main sur 152 bouteilles et 1 100 €. Des explications pas convaincantes pour le procureur : « C’est lui qui indique comment passer les commandes », estime-t-il. Il a requis une peine de dix mois de prison avec sursis, en l’absence d’antécédents judiciaires. Inconnu de la justice, il a été condamné à la peine de **six mois de prison avec sursis**.

Le télégramme de Brest